Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 056-215600115-20260205-D2026_001-DE

COMMUNE DE BÉGANNE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D2026-001

SEANCE DU 05 février 2026
Date de convocation :
30 janvier 2026
Membres en exercice : 14
Présents : 13
Absents ayant donné un pouvoir : 2
Absents n'ayant pas donné de pouvoir : 0

Secrétaire de séance :
Dominique JARNIER

POUVOIRS
Anthony de BOUARD à Michel POUPART
Valérie LE COMTE à Florence LEFEUVRE

VOTES
Pour : 10
- ✓ Bernard RYO
- ✓ Michel POUPART
- ✓ Florence LEFEUVRE
- ✓ Isabelle GUYON
- ✓ Hubert BEGOUIN
- ✓ Dominique JARNIER
- ✓ Anthony DE BOUÄRD
- ✓ Valérie LECOMTE
- ✓ Fabienne DANIEL
- ✓ Gérard HOCQUET

Contre :

Abstention : 3
- ✓ François DE LANTIVY
- ✓ Emmanuelle LE BRUN
- ✓ Michel MOQUET

Demande de remise sur le tarif de location de la salle polyvalente

L'an deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le jeudi cinq février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard RYO, Maire.

VU le CGCT et notamment l'article L.2121-29 du CGCT

CONSIDERANT la demande de Mme DELAUNAY relatif à une location de la salle polyvalente le 13/14 décembre

Considérant, que le contrat indiquait un montant de 330 € (tarif 2024) au lieu de 336 € (tarif 2025), et que cette dernière n'avait pas été informé des nouveaux tarifs lors du dépôt de son contrat en mairie

ENTENDU le rapport de Bernard Ryo ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1er : Accorde une remise de 6 € sur le montant de la location de la salle polyvalente pour les 13 et 14 décembre 2025 au bénéfice de Mme DELAUNAY, ramenant ainsi le tarif à 330 €.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'avenant au contrat de location concerné.

Article 3 : La présente délibération sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'État dans le département, conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du CGCT.

.

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance
Dominique JARNIER

Le Maire,
Bernard RYO